RÈGLEMENT DE LA BOURSE PERMIS DE CONDUIRE ANNEE 2017

Considérant que l'obtention du permis de conduire constitue un atout nécessaire pour l'accès à l'emploi, à la formation et à la mobilité des jeunes, contribuant ainsi à leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle,

Considérant par ailleurs que la préparation et la présentation à cet examen nécessitent des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles,

Considérant également que de faciliter l'accès au permis de conduire peut être un élément de lutte contre l'insécurité routière,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: conditions d'admission

La « Bourse permis de conduire », qui concerne uniquement le permis B, est soumise à conditions :

- o Être lezennois(e) (foyer fiscal sur la commune de Lezennes depuis au moins une année)
- o Être âgé(e) de 16 à 25 ans (incluant l'option de la conduite accompagnée).
- o 1^{ère} inscription à l'obtention du permis B.

Article 2 : présentation des dossiers

Toute demande devra faire l'objet d'un dossier comportant :

- o Les coordonnées précises du demandeur.
- o Les pièces justificatives demandées.

Un dossier type sera à retirer à la mairie de Lezennes ou à télécharger sur le site www.lezennes.fr .

Tout dossier retourné incomplet sera rejeté.

Article 3 : choix de l'auto-école

Le choix de l'auto-école est libre dans la mesure où celle-ci accepte de signer une convention de partenariat avec la ville de Lezennes. C'est au demandeur de s'assurer auprès de l'auto-école souhaitée de cette acceptation.

La ville de Lezennes attire l'attention du demandeur sur le fait qu'il lui faut bien vérifier auprès de l'auto-école souhaitée les prestations qu'intègre la formation qui sera dispensée (le prix est un élément de choix mais ne doit pas être le seul) : frais de dossier, cours théorique sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, examens blancs, nombre de présentation(s) à l'épreuve théorique du permis de conduire, nombre d'heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, nombre de présentation(s) à l'épreuve pratique du permis de conduire...

La ville de Lezennes indiquera sur demande la liste des auto-écoles partenaires.

Article 4 : modalités d'attribution de la bourse

La participation financière de la municipalité à l'obtention du permis B sera de :

- o Quotient Familial inférieur à 940€ : 50 % du coût de la formation et un maximum de 800 €.
- o Quotient Familial supérieur à 940€ : 25 % du coût de la formation et un maximum de 400 €.

La participation financière municipale sera versée directement à l'auto-école partenaire. Ce versement pourra se faire en deux temps :

- o à l'inscription dans un premier temps : soit 250€ si le QF est inférieur à 940€ soit 150€ si le QF est supérieur à 940€,
- o après l'obtention du permis B dans un deuxième temps : le solde de l'aide accordée, sur présentation de la facture.

Article 5 : suivi du jeune bénéficiaire

Un référent sera désigné par la ville de Lezennes pour suivre le jeune bénéficiaire dans son parcours de formation.

Article 6 : obligations du jeune bénéficiaire

En cohérence avec l'objet de la « Bourse permis de conduire », le bénéficiaire de la « Bourse permis de conduire » s'engage à participer à une expérience de sensibilisation à la sécurité routière en partenariat avec le Complexe Moto de Lezennes, avec lequel une convention sera signée. Cette sensibilisation consisterait en différentes participations sur un volume horaire d'une dizaine d'heures : observation avec les éducateurs de séances de sensibilisation scooter auprès de groupes de jeunes – participation à une formation de groupe pour la conduite d'un scooter.

Ces 2 propositions de participation peuvent se compléter.

Article 7 : durée du dispositif

Ce dispositif de « Bourse permis de conduire » est mis en place de manière expérimentale pour l'année 2017 et sera réévalué pour l'année suivante.



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT PERMIS DE CONDUIRE B

ANNEE 2017

Bénéficiaire	
Nom et prénom du demandeur : Date de naissance : /	
 Téle	éphone :
Adr	resse mail :
	Attestation sur l'honneur
	soussigné atteste sur l'honneur que la présente demande d'aide de financement cerne bien un premier passage du permis de conduire B.
	A Lezennes, le / /
	Signature :
	Pièces à fournir
	Photocopie recto-verso de la carte d'identité
	Justificatif de domicile
	Justificatif du Quotient Familial
	Devis de l'auto-école avec acceptation de la signature d'une convention avec la
	ville de Lezennes